Barclays Autocall

Titres de créance présentant un risque de perte en capital (en cours de vie et à l'échéance)[1]
« Barclays Autocall » constitue un placement risqué, alternative à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice EURO STOXX 50® (indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro), dividendes non réinvestis. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé à partir de la fin de la deuxième année).
Éligibilité : Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables.
Le produit est soumis au risque de défaut ou d'insolvabilité de l'émetteur Goldman Sachs International ((A (S&P)/ A (Fitch))[2] **et du garant The Goldman Sachs Group, Inc.** ((A- (S&P)/ A (Fitch)/ A3 (Moody's))[2].
Période de souscription : du 17 mai 2013 au 6 septembre 2013.
Souscriptions limitées[3]
Les titres de créance « Barclays Autocall » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Barclays Autocall » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

(1) L'investisseur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la Date d'évaluation finale.
(2) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Source : http://www.goldmansachs.com/investor-relations/creditor-information/index.html).
(3) Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans le Prospectus, la commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

Barclays Autocall

Dans l'ensemble de cette brochure :
Les termes « Capital initial » et « Capital » désignent la valeur nominale des titres soit 1 000 euros.
Les montants remboursés à l'investisseur s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.
Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut s'entend hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titre, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le terme « Niveau Initial » désigne le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® déterminé le 6 septembre 2013.
Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date de remboursement final (le 13 septembre 2021) ou, selon le cas, à la Date de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant l'une de ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès), le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Caractéristiques de Barclays Autocall

Avec Barclays Autocall, l'investisseur est exposé au marché action par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice de référence des valeurs européennes Euro STOXX 50® (ci-après « l'Indice »). Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant).

À la Date d'évaluation finale du produit (le 6 septembre 2021) si le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 35 % (exclu) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à - 35 % (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum sera de 6,76 % et sera atteint en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à l'issue de la fin de la deuxième année.

Mécanismes

Mécanisme de mémorisation du coupon annuel :
Cas favorable : si, à chaque Date d'observation annuelle, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 35 % (inclus) par rapport à son Niveau Initial, un coupon de 7 % est mémorisé pour l'année correspondante. Ce coupon sera versé, selon le cas, à la Date de remboursement final (le 13 septembre 2021) ou à la Date de remboursement anticipé.

Cas défavorable : dans le cas contraire, aucun coupon n'est mémorisé pour la Date d'observation annuelle en question.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé activable dès la fin de la deuxième année :
Si, à partir de la deuxième année à l'une des Dates d'observations annuelles[1], le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a progressé de plus de 10 % (inclus) par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit par titre, à la Date de remboursement anticipé concernée :

Capital initial + somme des coupons mémorisés
Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est compris entre 0,97 % et 6,76 %[2].

Dans le cas contraire, le produit continue.

Mécanisme de remboursement final :
À l'échéance des 8 ans, le 6 septembre 2021, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable : si l'Indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 35 % (inclus) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit par titre, à la Date de remboursement final :

Capital initial + somme des coupons mémorisés
Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est compris entre 0,85 % et 5,71 %[2].

Cas défavorable : si l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 35 % (exclu) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit par titre, à la Date de remboursement final :

Capital initial diminué de la performance négative de l'Euro STOXX 50® + somme des coupons mémorisés
Dans ce scénario l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être égale à 100 % de son investissement.

Avantages

- Barclays Autocall permet de mémoriser un coupon de 7,00 % par an dès lors qu'à l'une des Dates d'observation annuelles le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial. De plus, Barclays Autocall sera remboursé par anticipation si à une Date d'observation annuelle à partir du 7 septembre 2015, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a progressé de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment le Capital n'est exposé à un risque de perte que si le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial.

Inconvénients

- Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance. L'investisseur subit une perte en capital qui peut être partielle ou totale si à la Date d'évaluation finale le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial.
- Le rendement du produit est très sensible à une faible variation de l'Indice Euro STOXX 50® autour d'une baisse de - 35 % par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro STOXX 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,76 %).
- Les avantages du produit décrits dans la rubrique « Avantages » ci-dessus ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 6 septembre 2013 et le conservant jusqu'à l'échéance. En cas de revente des titres avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro STOXX 50®.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur Goldman Sachs International et du garant The Goldman Sachs Group, Inc. qui induit un risque sur la valeur de marché du produit.
- L'investisseur supporte le risque de crédit de l'émetteur Goldman Sachs International et du garant The Goldman Sachs Group, Inc. Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur et le garant deviendraient insolvables ou feraient défaut ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques principales en page 6 pour le détail des dates.
(2) En fonction du nombre de coupons mémorisés.

Illustration du mécanisme de remboursement

Les données utilisées dans ces exemples sont fournies uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication de la performance future du produit, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Goldman Sachs International.

Scénario Défavorable : baisse de l'Indice Euro STOXX 50® supérieure à 35 % à chaque Date d'observation annuelle durant toute la vie du produit et à maturité

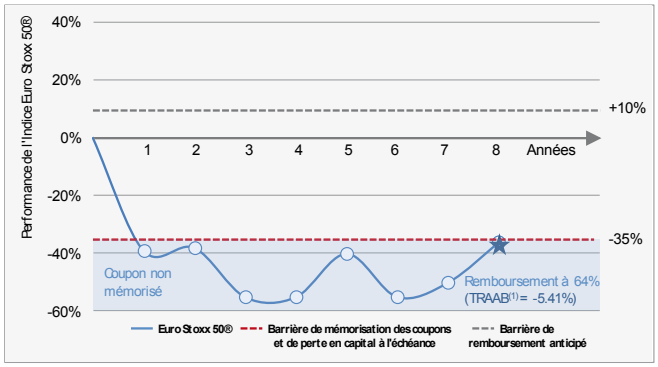

- Aux Dates d'observation annuelles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial : aucun coupon annuel n'a été mémorisé.
- Par ailleurs le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'évaluation finale, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de 36 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice Euro STOXX 50®, soit 64 % de son Capital initial.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en Capital équivalente à celle de l'Indice Euro STOXX 50®. **La perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul dans le scénario le plus défavorable.**

Le rendement de Barclays Autocall à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 35 %.

Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est de - 5,41 % (identique à celui d'un investissement direct dans l'Indice Euro STOXX 50®).

Scénario Médian : baisse inférieure à 35 % de l'Indice Euro STOXX 50® la 8e année

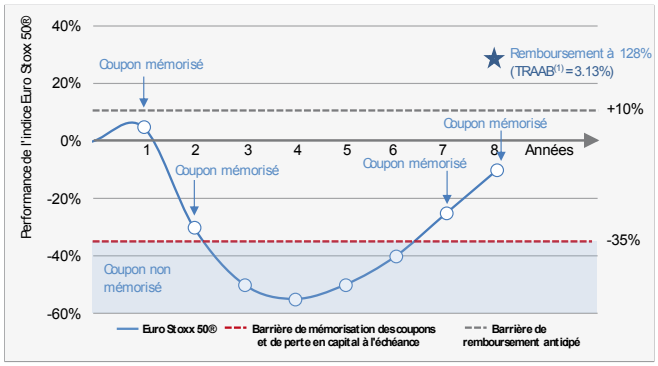

- Aux Dates d'observation annuelles 1, 2, et 7, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial : les 3 coupons annuels sont mémorisés pour ces 3 Dates d'observation annuelles.
- Aux Dates d'observation annuelles 3, 4, 5 et 6, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial : aucun coupon annuel n'a été mémorisé pour ces 4 Dates d'observation annuelles.
- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé car à toutes les Dates d'observation annuelles, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® n'a pas progressé de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial.
- À la Date d'évaluation finale, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a baissé de 10 % par rapport à son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de - 35 % : l'investisseur reçoit alors son Capital initial plus les 3 coupons mémorisés aux Dates d'observation annuelles 1, 2 et 7, ainsi que le coupon qui vient d'être mémorisé la 8e année soit un total de 128 %.

Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est de 3,13 % (contre - 1,31 % pour un investissement direct dans l'Indice Euro STOXX 50®).

Scénario Favorable : Dès la 2e année, hausse de l'Indice Euro STOXX 50® de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial

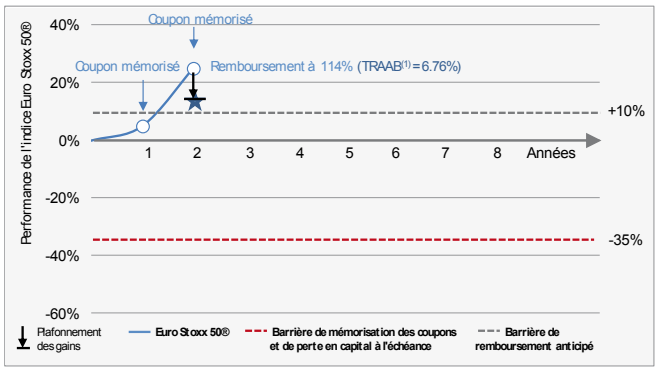

- À la première Date d'observation annuelle, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a progressé de 5 % par rapport son Niveau Initial : le coupon annuel est mémorisé.
- À la deuxième Date d'observation annuelle, le niveau de clôture de l'Indice Euro STOXX 50® a progressé de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé et l'investisseur reçoit son Capital initial plus le coupon mémorisé à la première Date d'observation annuelle, ainsi que le coupon qui vient d'être mémorisé soit un total de 114 %, plafonnant ainsi le gain à 14 %, contre 25 % pour un investissement direct dans l'Indice Euro STOXX 50®.

Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est de 6,76 % (contre 11,79 % pour un investissement direct dans l'Indice Euro STOXX 50®, en raison du mécanisme de plafonnement des gains).

(1) Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut.

Informations

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures : elles ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur.

L'Indice Euro STOXX 50®

L'Indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice Euro STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents tels qu'un ajustement ou une modification : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument ou les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Évolution de l'Indice Euro STOXX 50®

Source : Thomson Reuters au 19/04/2013

Répartition sectorielle

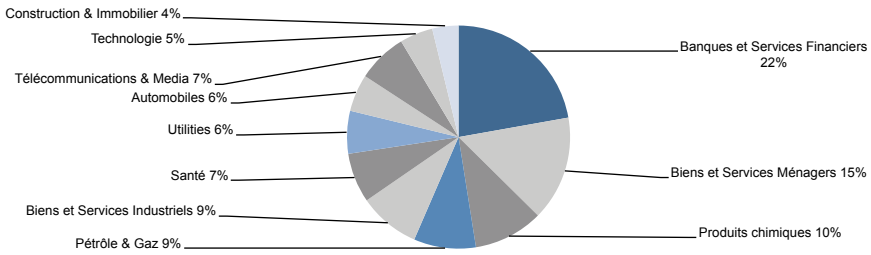

Source : STOXX.com au 28/03/2013

Répartition géographique

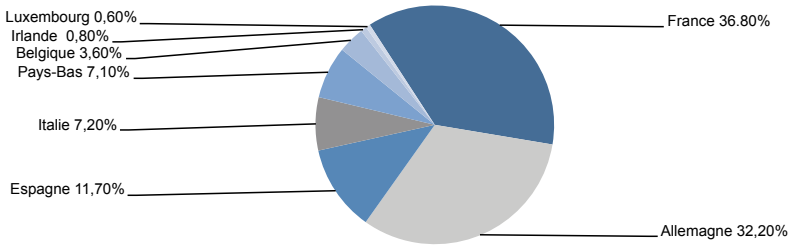

Source : STOXX.com au 28/03/2013

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/ OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ni Goldman Sachs International, ni Barclays Bank PLC n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Goldman Sachs International et Barclays Bank PLC ne pourront être tenus responsables de l'analyse, propre à la situation de chaque investisseur, des avantages et des risques d'un point de vue juridique, fiscal ou comptable, d'un investissement dans le produit.

Facteurs de risques du produit

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus (comme décrit ci-après) relatif à l'émission (le « Prospectus ») avant tout investissement dans le produit. Goldman Sachs International recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus.

Veuillez trouver ci-après quelques facteurs de risque inhérents à ce produit :

- **Risque de crédit :** en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et le garant, à savoir que le défaut ou l'insolvabilité de l'émetteur et du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché :** le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix de l'instrument ou des instruments sous-jacents et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital :** le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Souscripteurs concernés

Barclays Autocall s'adresse à des investisseurs disposant de la connaissance et de l'expérience sur des produits complexes avec un risque moyen à fort de perte en capital et disposés à investir dans un placement à 8 ans. Barclays Autocall peut être souscrit en compte-titres ou être éligible à certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Il peut bénéficier ainsi d'une valorisation dans un cadre fiscal privilégié. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Toute demande de rachat reçue après 14 heures sera traitée le jour ouvré suivant.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice (pour plus d'information sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information. html?symbol=SX5E)

Informations importantes

La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Disponibilité du Prospectus

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») du Luxembourg sous le numéro de référence C-13983, en date du 17 mai 2013 et disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). La CSSF a délivré à l'Autorité des Marchés Financiers un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Le Prospectus peut être obtenu gratuitement auprès de Goldman Sachs International sur simple demande.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non pas de nature réglementaire.

Absence d'offre de contracter : Ce document ne constitue, de la part de Goldman Sachs International, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Barclays Autocall (i) est éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) peut constituer un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances français (ci-après le « Contrat »). Dans le deuxième cas, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements en cas de décès ou rachat avant terme. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. L'assurance vie est soumise à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui réduisent progressivement le nombre d'unités de compte détenus dans le Contrat (sur une adhésion). Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risque inhérents à la souscription, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au Contrat. Les conditions de souscription à ce Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit Contrat valant note d'information. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et le Prospectus, ce dernier prévaudra.

Restrictions générales de vente : l'instrument financier décrit dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT A CHAQUE INVESTISSEUR DE S'ASSURER QU'IL EST AUTORISE A SOUSCRIRE OU A INVESTIR DANS CET INSTRUMENT FINANCIER.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIERES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions normales de marché et sous réserve de considérations juridiques, réglementaires ou d'autres considérations liées qui seraient pertinentes pour Goldman Sachs International ou l'une de ses filiales, Goldman Sachs International créera un marché secondaire sur le produit avec le distributeur. Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du produit : Goldman Sachs International rachètera, dénouera ou proposera des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier auprès du distributeur. Ceux-ci seront sujet notamment aux (i) conditions générales de marché, (ii) aux conditions de refinancement de Goldman Sachs International et (iii) aux conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Goldman Sachs International peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture, des conditions de refinancement et/ou de débouclement de la position de Goldman Sachs International liés à ce rachat. Goldman Sachs International et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Garantie par The Goldman Sachs Group, Inc.: Le produit bénéficie d'une garantie de The Goldman Sachs Group, Inc. (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs International n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Goldman Sachs International ne pourra être tenu responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ce produit.

Fiscalité

Nous vous invitons à consulter votre Conseiller pour toute information complémentaire.

Les personnes physiques ou morales sont invitées à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre.

Concernant les personnes physiques, détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de Bourse à titre habituel, fiscalement domiciliées en France et en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (coupons et primes de remboursement au sens de l'article 238 septies A du Code général des impôts) sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (15,5 %).

Les coupons payés et le gain réalisé lors du remboursement (prime de remboursement) feront l'objet d'un prépaiement au taux de 24 %, sauf si la personne physique appartient à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 25 000 euros (50 000 euros en cas de contribuables soumis à l'imposition commune). Le prépaiement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû par le contribuable ; la part excédant éventuellement celui-ci étant remboursée par l'administration fiscale. Si les intérêts perçus par le foyer fiscal du contribuable n'excèdent pas 2 000 euros dans l'année, il pourra opter pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu au taux de 24 %. Les prélèvements sociaux et le prépaiement de 24 % seront en principe retenus lors du paiement par l'établissement payeur s'il est établi en France. En présence d'un établissement payeur établi à l'étranger, il appartiendra au contribuable de les déclarer et de les payer, sauf si l'établissement payeur est situé dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, et qu'il a été expressément mandaté par le contribuable pour le faire.

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables aux prélèvements sociaux à 15,5 % et à l'impôt sur le revenu au barème progressif quel que soit le montant annuel des cessions de valeurs mobilières.

Concernant les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France, en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (coupons et primes de remboursement au sens de l'article 238 septies E du Code général des impôts) sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable.

Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement actuariel visé à l'article 238 septies E du Code général des impôts. Ces revenus sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33,3 % auquel peuvent s'ajouter la contribution exceptionnelle de 5 % et la contribution sociale de 3,3 % (soit au total un taux maximum de 36,10 %).

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables à l'impôt sur les sociétés dans les mêmes conditions.

Les personnes physiques ou morales qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires sont invitées à consulter leur conseiller Barclays.

Barclays Autocall

Caractéristiques principales

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance. Bien que les paiements au titre du produit soient garantis par The Goldman Sachs Group, Inc, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice sous-jacent.
Émetteur	Goldman Sachs International
Notation de l'émetteur	A (S&P) / A (Fitch) – Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc. (Moody's A3, Standard & Poor's A-, Fitch A) – Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).
Loi applicable	Anglaise
Devise	Euro
Code ISIN	XS0839311759
Classification MIF	Produit complexe
Période de souscription	du 17 mai 2013 au 6 septembre 2013
Valeur nominale	1 000 euros
Minimum de souscription	1 000 euros
Indice	Indice Euro STOXX 50® www.stoxx.com, Bloomberg : SX5E Index
Prix d'émission	99,84 % de la valeur nominale au 17 mai 2013
Prix d'achat	Date d'achat / Prix d'achat / Date d'achat / Prix d'achat Du 17/05/2013 au 23/05/2013 / 99,84 % / Du 19/07/2013 au 25/07/2013 / 99,93 % Du 24/05/2013 au 30/05/2013 / 99,85 % / Du 26/07/2013 au 01/08/2013 / 99,94 % Du 31/05/2013 au 06/06/2013 / 99,86 % / Du 02/08/2013 au 08/08/2013 / 99,95 % Du 07/06/2013 au 13/06/2013 / 99,87 % / Du 09/08/2013 au 15/08/2013 / 99,96 % Du 14/06/2013 au 20/06/2013 / 99,88 % / Du 16/08/2013 au 22/08/2013 / 99,97 % Du 21/06/2013 au 27/06/2013 / 99,89 % / Du 23/08/2013 au 29/08/2013 / 99,98 % Du 28/06/2013 au 04/07/2013 / 99,90 % / Du 30/08/2013 au 05/09/2013 / 99,99 % Du 05/07/2013 au 11/07/2013 / 99,91 % / 06/09/2013 / 100,00% Du 12/07/2013 au 18/07/2013 / 99,92 %
Date d'émission et règlement	17 mai 2013
Date d'évaluation initiale	6 septembre 2013
Date d'évaluation finale	6 septembre 2021
Dates d'observation annuelle	8 septembre 2014, 7 septembre 2015, 6 septembre 2016, 6 septembre 2017, 6 septembre 2018, 6 septembre 2019, 7 septembre 2020 et 6 septembre 2021
Dates de remboursement automatique anticipé	14 septembre 2015, 13 septembre 2016, 13 septembre 2017, 13 septembre 2018, 13 septembre 2019 et 14 septembre 2020
Date de remboursement final	13 septembre 2021
Marché secondaire	Goldman Sachs International procurera, dans des conditions normales de marché, de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette indicative d'achat/vente de 1 %.
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire, le vendredi.
Commissions de souscription	4 % maximum de l'investissement à la charge du porteur en sus du prix d'achat.
Commission de distribution	En annualisé et tenant compte de l'actualisation, sur la base de l'horizon de placement recommandé, 0,65 % maximum de l'investissement sont à la charge du porteur. La Commission de distribution est incluse dans le prix d'émission et est payée par Goldman Sachs International à Barclays Bank Plc en sa qualité de distributeur. Tous les détails concernant cette commission sont disponibles dans le Prospectus du produit en date du 17 mai 2013 et disponible auprès de l'émetteur et du distributeur du produit.
Commission de rachat	0 %, soit aucun frais à la charge de l'investisseur.
Agent de calcul	Goldman Sachs International
Règlement/Livraison	Euroclear Bank SA/NV / Clearstream Banking, société anonyme
Éligibilité	Compte-titres, Assurance Vie
Placement	Offre au public en France uniquement
Place de cotation des instruments financiers	Bourse de Luxembourg
Diffusion des cours sur demande	Fininfo, Bloomberg, Reuters

Barclays Bank PLC, Succursale en France
Principal établissement situé au 32 avenue George V – 75008 PARIS - Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 381 066 281 - Société de droit anglais ayant son siège social au 1 Churchill Place, London, E14 5HP – United Kingdom, inscrite au « Register of Companies » sous le numéro 1026167. BARCLAYS BANK PLC est un établissement de crédit, intermédiaire en assurance, et prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par the Prudential Regulation Authority (PRA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 20 Moorgate, London, EC2R 6DA (www.bankofengland.co.uk/pra) register: n° 122702. La Succursale française de Barclays Bank PLC, est autorisée par le PRA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine
Société en Commandite Simple au capital de 9 750 €, dont le siège social est situé 183, avenue Daumesnil, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le n° PARIS B 712 018 308, - Intermédiaire en opérations de banque. - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Courtage d'assurance, numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre Orias (www.orias.fr) N° 7 001 847 - Transactions Immobilières : Carte professionnelle N° T-1126 délivrée à Paris, garantie financière donnée par la caisse de garantie de la FNAIM - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.

TERRE DE SIENNE | www.terredesienne.com • Réf. : TIS 70 Barclays Autocall - Mai 2013.